

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2023DEL005  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance ordinaire du 30 janvier 2023

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	19
Votants	19

Date de convocation
19/01/2023

Date d'affichage
31/01/2023

Objet de la délibération  
DEMANDE DE  
SUBVENTION AU  
TITRE DES CTD  
2023 POUR LE  
DOSSIER SKATE  
PARK

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents :** Mmes BOURGER, MOURNETAS, CARLIER, BAYLE, COIGNAC, DUPIN, GUITARD, FERNANDES, COMES, FOURGEAUD. MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, PECHER, BRUNET, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, RECORD, RIBOULET, LEYRIS.

**Monsieur BRUNET a été élu secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Fabrice RECORD, concernant le projet de skate-park.

Il détaille le projet, initié par le Conseil Municipal de Jeunes de Solignac.

Le projet est composé :

- D'une plateforme,
- De modules.

Monsieur le Maire reprend la parole et propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne, dans le cadre des CTD 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Déposer un dossier au titre des CTD 2023,
- Inscrire cette dépense au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/01/2023 et la publication le 31/01/2023  
Le Maire,